

# APRÈS LE BAC TMD

[ techniques de la musique et de la danse ]

Pour les plus talentueux dans ces matières, ce bac permet d'envisager l'accès aux formations supérieures artistiques en musique ou en danse, à un niveau professionnel. Autre voie : l'université, avec des cursus préparant à l'enseignement ou à la médiation culturelle.

## CONSERVATOIRES

En musique et en danse, ce sont les conservatoires qui font référence. Objectif : se professionnaliser.

- Au lycée, les bacheliers TMD suivent généralement une formation artistique (musicale ou chorégraphique) dans l'un des nombreux CRR ou CRD (conservatoires à rayonnement régional ou départemental). Ils y préparent un **DNOP** (diplôme national d'orientation professionnelle) musique ou danse, ou le **DEM** (diplôme d'études musicales) et le **DEC** (diplôme d'études chorégraphiques), toujours délivrés par de nombreux établissements.

- Au niveau supérieur, les **conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse** de Paris et de Lyon forment des professionnels de très haut niveau. Accès sur concours très sélectif. Ils permettent de préparer un **DNSP** (diplôme national supérieur professionnel) de musicien ou de danseur, qui sanctionne un 1<sup>er</sup> cycle supérieur d'études musicales ou de danse. Le DNSP peut se préparer, selon les conventions établies avec les universités, en parallèle d'une licence

de musicologie, ou d'une licence arts du spectacle ou arts proposant un parcours en danse. L'étudiant valide ainsi un niveau bac + 3.

Certains conservatoires assurent la préparation au **certificat d'aptitude aux fonctions de professeur** de musique ou de danse, ainsi qu'aux **DE de professeur** de musique ou de danse.

- *À savoir* : seuls les meilleurs instrumentistes, danseurs et chorégraphes ont une chance d'intégrer les orchestres symphoniques ou les compagnies de ballet.

## PÔLES SUPÉRIEURS

Une dizaine de pôles d'enseignement supérieur artistique délivrent le **DNSP**, dans diverses disciplines.

- Accès sélectif avec le DNOP ou le DEM/DEC. Ces établissements permettent de préparer, parallèlement au **DNSP**, une **licence** de musique ou de danse dans les universités partenaires. Certains pôles offrent la possibilité de choisir un parcours combiné DE de professeur/DUMI ou DUMI/licence.

## UNIVERSITÉS

Contrairement aux conservatoires nationaux supérieurs ou aux pôles d'enseignement supérieur, l'université n'a pas vocation à former des artistes-interprètes. Fondés sur une approche théorique du domaine (danse, musique), ces cursus débouchent principalement sur les métiers de l'enseignement, de la médiation et de la gestion culturelle.

Les **licences** (bac+3) et les **masters** (bac+5) proposant des parcours musique ou danse relèvent en général du **domaine des arts**. Souvent organisés en **liaison avec un conservatoire**, ils impliquent un bon niveau de pratique personnelle.

- Quelques **licences mention arts du spectacle** proposent un parcours danse (dès la L1 ou en L3) : université Côte d'Azur, universités de Saint-Denis, de Lille, etc. Un niveau de pratique confirmé est souvent exigé. Certaines universités proposent la licence en partenariat avec un pôle d'enseignement supérieur (double inscription obligatoire), afin de préparer

deux diplômes (licence danse et DE de professeur de danse, par exemple).

- Les **licences mention musicologie** ou **arts** avec parcours musique et musicologie sont plus nombreuses. Dans les deux cas, la formation s'équilibre entre la pratique musicale et des cours plus théoriques comme l'histoire de la musique.

- Après la licence musique, le **master MEEF** (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) mention second degré permet de se présenter au CAPES éducation musicale et chant choral; le master de **musique** permet de se présenter à l'agrégation de musique.

- Avec une 2<sup>e</sup> année de licence validée, possibilité de préparer le **DUMI** (diplôme universitaire de musicien intervenant), en 2 ans (reconnu à bac+3). Accès avec le bac ou un équivalent mais il est recommandé de valider 2 années d'études ou d'expérience professionnelle après le bac. Autre voie : préparer une **licence professionnelle**, en 1 an, avec un parcours gestion développement des structures musicales (Le Mans Université), ou assistants de production et d'administration-musiques actuelles à l'université de Lorraine, par exemple.. ■



### DES OUVRAGES DE L'ONISEP

Dans la collection « Dossiers » :

*Les études d'art*

En vente sur [www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie)